

## Commune de DOMMARTIN

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 13 Mars 2020

**Convocation** : le 06 Mars 2020

**Affichage** : le 20 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le 13 mars à dix-heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian PALLIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Martine CHANOINE, Rose-Marie ROGER et Messieurs Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE, Christian PALLIER et Francis TANGHE.

**Représenté(es)** : M<sup>me</sup> Christine MORELLE par M<sup>me</sup> Rose-Marie ROGER

**Absent(es)** : M<sup>me</sup> Béatrice FLAMMENT.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Martine CHANOINE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 30 Janvier 2020 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **1) Délibération 04.2020 : *Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019.***

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M<sup>r</sup> Francis TANGHE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après avoir été élu par les membres conseil à l'unanimité, pour délibéré sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, et sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, M<sup>r</sup> Christian PALLIER, lequel s'est retiré pour le vote.

M<sup>r</sup> Francis TANGHE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 de la Commune, il peut se résumer ainsi :

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	<i>Dépenses :</i>	<b>127 244.39 €</b>
	<i>Recettes :</i>	<b>173 580.82 €</b>
<b>Excédent antérieur</b>		<b>120 884.55 €</b>
<b>Excédent au 31.12.2019</b>		<b>111 416.42 €</b>
<b><u>Investissement</u></b> :	<i>Dépenses :</i>	<b>54 514.83 €</b>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<b>3 175.00 €</b>
	<i>Recettes :</i>	<b>110 366.38 €</b>
<b>Déficit antérieur</b>		<b>55 804.56 €</b>
<b>Excédent au 31.12.2019</b>		<b>46.99 €</b>

M<sup>r</sup> Christian PALLIER, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :**

↳ Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 de la Commune.

**2) Délibération 05.2020 : Affectation de résultat.**

M<sup>r</sup> le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2019 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTE À RÉALISER 2019	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2019
INVESTISSEMENT	- 55 804.56 €		55 851.55 €	RAR Dépenses	- 3 175.00 €	- 3 128 .01 €
				3 175.00 €		
				RAR Recettes		
FONCTIONNEMENT	120 884.55 €	55 804.56 €	46 336.43 €	RAR Dépenses		111 416.42 €
				RAR Recettes		
TOTAL	65 079.99 €	55 804.56 €	102 187.98 €	RAR Dépenses	- 3 175.00 €	108 288.41 €
				3 175.00 €		
				RAR Recettes		

M<sup>r</sup> le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

⇒ Affectation (compte 1068)	<b>3 128.01 €</b>
⇒ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	<b>108 288.41 €</b>

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents**, l'affectation pour le budget 2020.

**3) Délibération 06.2020 : Convention de mise à disposition du personnel**

Les services de la Com de Com ont fait parvenir au secrétariat de Mairie, un projet de renouvellement de la Convention de mise à disposition de personnel pour le Secrétariat de Mairie.

Cette convention est établie dans les mêmes conditions que la précédente : Compte tenu de qui précède les membres du conseil municipal à l'unanimité autorise son Maire à signer la convention, à savoir :

Secrétariat de Mairie, jusqu'au 31 août 2020 :

- M<sup>me</sup> DE FOER Virginie à raison de 12 heures par semaine.

**4) Secrétariat de l'AFAFAF :**

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil que d'un commun accord avec l'AFAFAF les heures effectuées par la secrétaire de mairie pour cette association, seront payées par celle-ci par la commune.

**5) Opération Somme propre :**

Cette opération est patronnée par le conseil régional des hauts de France, pour notre commune, Florence JAMMAULT, en est à son initiative c'est ainsi qu'une quinzaine adulte accompagnés d'une dizaine d'enfants ont constitué deux équipes et ont ramassé au cours de leur périple plus de 45kg de détrit. Belle action, nous vous en félicitons et bien sûr à renouveler. Pour parfaire son organisation nous suggérons de se rapprocher des services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Dommartin,  
le 16 mars 2020  
Le Maire,  
Christian PALLIER